



## Rapport d'audit

### Audit de prévention de pertes de granulés plastiques industriels

*Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.*

Organisme :	Campine recycled Polymers		
Adresse du site :	300 avenue de l'Épie, 69400 ARNAS, France		
N° dossier :	FR/901/239472		
Norme :	<a href="#">Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021</a>		
Date de l'audit :	1/10/2025		
Durée en jour(s) :	0.5		
Interlocuteur client pour SGS :	Mme Cavalle	Mail de l'interlocuteur :	alice.cavalle@campine.com
Responsable d'audit SGS :	pautrat	Autre(s) membre(s) de l'équipe d'audit :	aucun

## SYNTHESE

### NOMBRE DE NON CONFORMITES DETECTEES

Nombre de NC détectée(s) :	0
----------------------------	---

L'organisme dispose d'un **déla**i de **3 mois** pour apporter des éléments de réponses au responsable d'audit.  
Il est attendu le plan d'action et la preuve de réalisation de l'action permettant un retour en conformité.

## AXES D'AMELIORATION ET OBSERVATIONS

aucun

## POINTS FORTS

Diagnostic pertes de GPI : cartographie par zone : très détaillée et pertinente.